

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 17 Janvier 2019 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Boudet Jean-Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie-Pierre, Fau Gilles, Salvan Elisabeth, Vours Marie-Ange, Vours Marie-Agnès.

Absent excusé : Lamic Pascal, Vergne Jérôme

Date de convocation : 11 janvier 2019

Secrétaire de séance : Fau Gilles

Le jeudi 17 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1 - Approbation PV réunion du 10 Décembre

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Mise à disposition biens éclairage public à la FDEL du Lot

Le maire présente à l'assemblée le diagnostic qui a été effectué par le bureau Dejante suite à la délibération du 22/03/2018 où le conseil municipal avait accepté le transfert de la compétence à la FDEL. L'éclairage public se compose de 52 points lumineux pour 53 sources lumineuses ainsi que 4 coffrets de commande.

Le coût de cet inventaire est de 574 € pour une participation communale de 416 €. La contribution annuelle de 2019 pour la maintenance de cet éclairage s'élèvera à 1 039 €.

Le maire demande au conseil de délibérer pour la mise à disposition des biens d'éclairage public à la Fédération Départementale d'Electrification du Lot. Suite à l'inquiétude de Michaël Bouchet quant à la crainte que la FDEL ne se serve de cette délibération pour intervenir dans d'autres domaines, en particulier les compteurs individuels, il lui est répondu que nulle part il n'est fait mention de compétence autre que l'éclairage public et que la FDEL devra s'en tenir à ce secteur là.

Après consultation du dossier, le conseil municipal accepte à l'unanimité à 8 voix pour.

3 – Acquisition bâtiment de la boulangerie

Monsieur le maire revient sur les propositions qui ont été discutées depuis le début du projet. Le coût d'installation de la boulangerie dans un local communal étant trop élevé, le projet a été abandonné.

La solution du rachat du bâtiment dont le boulanger est locataire paraît moins coûteux et plus facilement réalisable. Monsieur le maire et ses adjoints ayant négocié un prix d'achat de ce bâtiment ainsi qu'une partie du jardin, des annexes et d'une cour intérieure pour 75 000 €, il est demandé à chaque conseiller de se prononcer et se positionner par rapport à ce montant. A la remarque de Jean Bernard Boudet sur la préférence d'acheter la totalité des terrains qui sont actuellement des jardins, il lui est répondu que ces terrains sont situés en contrebas et qu'ils seront difficilement exploitables par la municipalité.

Chaque conseiller étant en possession des plans cadastraux, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition des parcelles AP N° 182, 183, une partie de la 331 et de la 181 pour un montant total de 75 000 € plus frais notariaux et charge le maire de signer tous documents afférents à cette acquisition.

4 – Achat broyeur de végétaux

Monsieur le maire indique que grâce à la mise en place des opérations du « Zéro Phyto » et celle du « 100 % compostage », la commune peut bénéficier d'une aide de 70 % de la part de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le montant éligible se situant à 3 244 € HT, cela nous permet de bénéficier d'une subvention de 2 270 €.

Après discussion et étude de plusieurs possibilités dont une mutualisation avec la CUMA qui paraît assez compliquée, le conseil municipal s'oriente vers l'achat d'un broyeur de végétaux thermique et à entraînement, transportable qui pourrait être prêté aux particuliers moyennant une participation pour frais d'entretien. Des devis de ces matériels vont être demandés aux fournisseurs locaux.

5 – Culture et Patrimoine

. Hameau de Barrières

- o Prochaine réunion du groupe de travail post-Adefpat (28 janvier).
À l'ordre du jour : élaboration des statuts de la future association et réflexion sur l'articulation de celle-ci avec la municipalité, les collectivités publiques (PNRCQ, PAH, Département) et les associations.
- O Réunions de formation pour les guides conférenciers du PAH (13 mars).

. Centenaire de la menuiserie Cayre

- o La commission invitera, pour sa prochaine réunion (30 janvier), les artisans afin de mettre en œuvre la commémoration.

. Source Salmière – animations estivales

- o Souillac en jazz (17 juillet).
- O Univers Brassens – spectacle Jacques Brel (6 août).
- O Festival de Saint-Céré : date à fixer.

. Racines – publication ouvrages cartes postales anciennes

- o L'association Racines prépare une série de trois ouvrages sur les cartes postales anciennes du canton de Gramat. La commune de Miers est évoquée dans le premier tome à paraître dans le courant de la présente année.
- O La commission travaillera, lors de sa prochaine réunion (30 janvier), à la rédaction d'un court texte historique de contextualisation.

6 - Questions diverses :

- La déclaration préalable de la réfection de la toiture du bâtiment central de La Source Salmière a été déposée. Une subvention DETR a été demandée par le SIVU ainsi qu'à Cauvaldor pour le patrimoine.
- Le kiosque à bouillons dont les travaux sont financés par les « Amis de la source salmière » va aussi faire prochainement l'objet d'une déclaration préalable.
- La nouvelle signalisation dans le bourg va se mettre en place mais il faut attendre des jours meilleurs pour appliquer la peinture au sol. En ce qui concerne les panneaux de nécessitant pas de marquage, les arrêtés vont bientôt être pris.
- Les travaux concernant la pose des nouvelles canalisations d'eau par l'AEP Padirac se terminent, restent les branchements à effectuer nécessitant une coupure d'eau
- Les travaux réalisés le long de la RD 20 par la commune sont en cours. Cela améliorera grandement la visibilité sur cette portion de route.
- La réparation de la porte du tracteur qui a été endommagée lors de l'élagage sera prise en charge par l'assurance.
- Il y a une fuite à la cabine de douche du logement au dessus de l'école. Un plombier sera missionné pour trouver l'emplacement exact de l'écoulement.

Fin de la séance à 23 h 10